

34

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 28 juin 2005 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 10***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MME LEMBERGER		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MME FISCHER-		

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.**Excusés : MM WALTER, KENNEL, TROG, Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Mme Dominique ROMAIN-CARCY et M STURM (présent au débat n° 1, a quitté la salle à 20 heures)***4) TPZ – ISRI :****• Parts MERKWILLER et PREUSCHDORF.**

Vu la fiche de notification de la dotation de compensation des EPCI **2004**, d'un montant de 29.706 € ; la base de répartition est de **13.629,05 €**

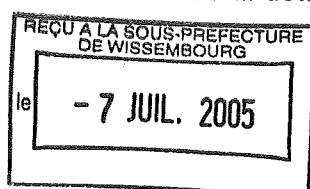
Vu la fiche de notification de la dotation de compensation des EPCI **2005**, d'un montant de 30.003 € ; la base de répartition est de **14.023,23 €**

Vu la base d'imposition de **2004** de la zone d'activités économiques, la base de répartition de la TPZ – Isri se monte à **185.455.78 €**

Vu la base d'imposition de la zone d'activités économiques pour **2005**, la base de répartition de la TPZ – Isri se monte à **189.990,24 €**

Vu la délibération du 16 mars 2004, portant sur les coefficients de reversement de la TPZ – Isri II, des communes de MERKWILLER et de PREUSCHDORF.

Les reversements de la TPZ et de la dotation de compensation DGF, des deux communes se présentent ainsi :



	2004	2005
Base de répartition de la TPZ	185.455,78	189.990,24
Reversement TPZ - MERKWILLER (0,1760)	32.640,22	33.438,28
Reversement TPZ - PREUSCHDORF (0,1510)	28.003,82	28.688,52
Base de répartition de la dotation de compensation DGF	13.629.05	14.023,23
Reversement de la DGF - MERKWILLER (0,1760)	2.398,71	2.468,09
Reversement de la DGF – PREUSCHDORF (0,1510)	2.057,99	2.117,51
Totaux	65.100,74	66.712,40
Montant payé : TPZ sur exercice 2004	30.318,00	
Solde	34.782.74	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide les versements, de leurs parts de TPZ et de DGF (part salaire) dans son intégralité aux communes de MERKWILLER et PREUSCHDORF, à raison de 50% en juin et le solde en novembre.

• **Décision modificative – Service Principal n° 1/05.**

Vu le compte 73962 – Dotation de solidarité communautaire- du budget primitif 2005, d'un montant de 86.300 € portant sur le reversement de la TPZ aux communes ;

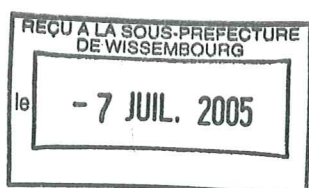
Vu les montants à reverser aux communes qui s'élèvent à 34.782,74 sur l'exercice 2004 (solde) et 66.712,40 pour l'exercice 2005, soient un total de 104.495,14 €

Vu le montant nécessaire permettant le versement de la TPZ et la dotation de compensation DGF, Exercices 2004 (solde) et 2005, dans son intégralité, soit **104.495,14 €**

CONSIDERANT le versement dans son intégralité, le montant à rajouter au compte 73962 s'élève à : $(104.495,14 - 86.300,00) = \mathbf{15.195,14 \text{ €}}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le président à virer la somme de **15.195,14 €** au compte 73962- Dotation de solidarité communautaire – Somme prélevée :

- du compte 6413 – Personnel Non Titulaire- Service 02 « Info. Energies », **5.195,14 €** ;
- du compte 6554 – Contribution aux organismes de regroupements, **10.000 €**.



Pour extrait, certifié conforme
MERKWILLER – PECHELBRONN, le 4 juillet 2005
Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

